

# Notice du tableur Excel

## intitulé « synthèse financière »

Le tableur Excel intitulé « CIR-synthèse financière » (utilisable avec Open Office) fait partie des pièces justificatives pour les dépenses au titre du CIR. Il doit être renseigné par année déclarée et identifié en fonction de l'année visée (exemple pour l'année 2024 : synthèse-financière-société XX-2024.xls).

Pour concourir à une procédure d'expertise rapide, la société est invitée à renseigner de façon explicite et compréhensible le tableur. Il est constitué de 10 onglets dont 8 onglets à compléter :

- **Onglet 1** : Accueil.
- **Onglet n°2** : A titre informatif, la nomenclature scientifique des domaines concernés par les opérations.
- **Onglet n°3** : Présentation synthétique : ce tableau vise à présenter la synthèse des opérations de R&D déclarées en indiquant pour chaque opération, le ou les domaine(s) de recherche selon la nomenclature indiquée sur l'onglet n°2. Toutes les colonnes sont à renseigner.
- **Onglet n°4** : Amortissements.
- **Onglet n°5** : Personnels.
- **Onglet n°6** : Brevets et COV.
- **Onglet n°7** : Normalisation.
- **Onglet n°8** : Veille technologique.
- **Onglet n°9** : Travaux externalisés.
- **Onglet n°10** : Sommes à déduire.

### Onglet n°3 : Présentation synthétique

Liste des opérations déclarées dans le dossier scientifique

Identifiant et/ou nom de l'opération	Année	Opération pluriannuelle	Nom de la personne référente dans l'entreprise	Classification de l'opération R&D	Domaines de recherche selon la nomenclature scientifique (cf. onglet n°2) Mots-clés de l'opération	Coût de l'opération déclaré au CIR	Présentation synthétique de l'opération	Indicateurs de recherche au sens du CIR	Observations
<i>⚠ Pour les opérations se déroulant sur plusieurs années, garder le même nom et identifier pour toutes les années et renseigner une ligne distincte par année.</i>		<i>oui/non</i>		<i>⚠ Dans le cas d'une collaboration avec le ministère de la Défense (MDA) ou de l'industrie, préciser si l'opération est classifiée selon la nomenclature suivante « dans le cadre de la protection du secret de la défense nationale applicable depuis juillet 2021 : - Secret Défense - Confidentiel Défense - Après la Réforme de la protection du secret de la défense nationale : - Secret - Très secret</i>	<i>⚠ Pour permettre au AESR d'identifier un impact scientifique, indiquer les domaines de recherche (domaine principal et sous-domaines) et des mots-clés libres</i>		<i>⚠ Bref résumé de l'opération déclarée : exposer le(s) venou(s) scientifique(s) et/ou technique(s) et la contribution à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques dans le domaine.</i>	<i>⚠ Publications scientifiques, communications en congrès internationaux, collaborations avec des organismes publics (universités, CNRS, INSERM, INRIA, CEA, ...), encadrements de thèse (dont CIFRE), projets collaboratifs subventionnés par la France ou l'Union Européenne (PLU, ANR, ...), dépôts de brevets, etc...</i>	

La société est invitée à se référer aux aides indiquées par une ampoule pour fournir les renseignements attendus. Il est nécessaire de remplir ce tableau pour décrire les travaux engagés chaque année, une ligne pour chaque opération distincte.

## Onglet n°4 : Dotations aux Amortissements

### Dotations aux amortissements

Descriptif de l'équipement	Date d'achat	Coût d'acquisition, €	Durée d'amortissement, mois	Part des amortissements affectée à la R&D %	Montant des amortissements affecté à la R&D, pour l'opération mentionnée colonne suivante €	Opération pour laquelle l'équipement a été utilisé
<b>Total amortissement :</b>					<b>0 €</b>	

La société est invitée à renseigner le tableau de l'onglet « Amortissements » du fichier, en listant exhaustivement les équipements concernés. Un intitulé explicite de chaque équipement est requis.



Elément à fournir :

- ✓ Les copies des factures d'immobilisations.

## Onglet 5 : Dépenses en personnels

### Personnels impliqués dans la R&D

#### Personnels, dont jeunes docteurs, par OPERATION

NOM Prénom	Diplôme le plus élevé et nom de l'établissement de délivrance (1)	Année d'obtention du diplôme	Coefficient ou indice de la convention collective (2)	Salaire brut annuel chargé (3) (4)	Temps total travaillé dans l'année (préciser en heures ou en jours, et DADS)	Temps total déclaré en R&D dans l'année (préciser en heures ou en jours)	Coût horaire ou Coût journalier	Fonction dans l'entreprise	OPERATION n°1					
									Fonction dans l'opération déclarée (chercheur chef de projet, chercheur, technicien de R&D...)	Description de la contribution scientifique ou technique directe dans l'activité de R&D	Temps déclaré pour l'OPERATION n°1 (préciser en heures ou en jours)	Coût total déclaré OPERATION 1		
Personnel a														
Personnel b														
TOTAL en HEURES ou JOURS (à préciser):					0	0	0		TOTAL en HEURES ou JOURS (à préciser):				0	0

Tri par ordre alphabétique

(1) Etabli un glossaire des sigles d'écoles (Exemple : ESC = Ecole Supérieure de Chimie)

(2) Annexer la convention collective

(3) Seules les charges patronales obligatoires sont prises en compte au CIR

(4) Fournir le détail des charges patronales retenues pour le calcul des salaires déclarés (feuille tableur à joindre).


#REF!

👉 Dupliquer les colonnes relatives à l'opération n°1 pour toutes les autres OPERATIONS réalisées de manière à pouvoir visualiser sur une seule ligne l'implication d'une même personne sur les différentes opérations

La société est invitée à renseigner toutes les colonnes du premier tableau intitulé « personnels, dont jeunes docteurs » de l'onglet. Une attention particulière sera portée à indiquer les temps travaillés, au total dans l'entreprise et celui déclaré en R&D, soit en heures ou en jours. Il est demandé à l'entreprise de conserver le choix fait pour l'unité de temps (heures ou jours) pour l'ensemble du dossier justificatif CIR.

### Décrire la contribution scientifique ou technique directe de chaque personnel dans l'activité de R&D.

Il est demandé à l'entreprise de préciser en quoi la contribution du personnel a participé à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et/ou techniques dans le domaine concerné.

 Eléments à fournir :

- ✓ La (ou les) copie(s) des conventions collectives ;
- ✓ Le détail des charges patronales retenues pour le calcul des salaires déclarés (feuille tableur à joindre) ;

Liste des jeunes docteurs, par OPERATION

NOM Prénom	Année d'obtention de la thèse	Date d'embauche en contrat à durée indéterminée
<i>insérer des lignes si nécessaire</i>		

La société est invitée à renseigner le second tableau « Liste des jeunes docteurs » de l'onglet. Pour ce faire indiquer pour chaque " jeune docteur " l'année d'obtention de la thèse et la date d'embauche en contrat à durée indéterminée dans l'entreprise.


## Onglet 6 : Dépenses relatives aux brevets et aux certificats d'obtention végétale (COV)

Les dépenses éligibles au titre du CIR concernant les brevets et les certificats d'obtention végétale (COV) sont rassemblées dans un même tableau, qu'elles relèvent de la prise et de la maintenance, de la défense ou des amortissements des brevets ou des certificats d'obtention végétale (COV) acquis.

## Brevets & COV

Titre du brevet ou COV	N° de dépôt	N° de publication	En cas d'acquisition de brevet, utilisation du brevet acquis	Coûts de dépôt et de maintenance déclarés, €	Coûts de défense déclarés, €	Brevet acquis : dotation aux amortissements déclarée, €
<i>insérer des lignes si nécessaire</i>						
<b>TOTAL</b>				<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

La société est invitée à renseigner le tableau de l'onglet « Brevets & COV » du fichier.

 Eléments à fournir :

- ✓ Une copie des factures relatives aux dépôts et à la maintenance de brevets ;
- ✓ Les justificatifs des frais de défense (copies des factures des cabinets de Propriété Industrielle par exemple) ;
- ✓ Pour chaque brevet ou COV acquis, la copie du contrat de cession.

## Onglet 7 : Dépenses de normalisation

### Normalisation

Organisme de normalisation	Dates de la réunion	Lieu	Nom du participant	Montant des dépenses déclarées, €	Montant retenu pour le CIR (1)
<i>insérer des lignes si nécessaire</i>					
				<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>
				<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

(1) Montant retenu : pour le calcul, se référer au BOI BIC RIC1 10-10-20-50

La société est invitée à renseigner le tableau de l'onglet « Normalisation » du fichier. Pour ce faire indiquer les dépenses liées à la participation aux réunions officielles de normalisation, qui ont pour objet de définir des normes françaises, européennes ou mondiales (préciser l'organisme, les dates, le lieu...).



Elément à fournir :

- ✓ Fournir une copie des factures relatives aux activités éligibles de normalisation.

## Onglet 8 : Dépenses de veille technologique

### Veille technologique

Eléments descriptifs (noms des revues scientifiques et bases de données, titres des études technologiques, dates, lieux et titres des congrès)	Montant déclaré par l'entreprise hors frais de personnel, €	Participation à des congrès			
		Nom des participants	Temps passé en heures ou jours	Coût horaire ou journalier, €	Coût total, €
<i>insérer des lignes si nécessaire</i>					
<b>Total</b>		<b>0 €</b>			<b>0 €</b>

Renseigner l'onglet « Veille technologique » du fichier, pour ce faire indiquer :

- Les dépenses d'abonnement à des revues scientifiques, à des bases de données, de participations à des congrès scientifiques etc. ;
- Les participants aux congrès avec mention des dates, lieux et titres de congrès, ainsi que les dépenses afférentes (temps passé, sauf s'il est déjà pris en compte dans les dépenses de personnel et frais d'inscription).



Eléments à fournir :


- ✓ Les factures et/ou les contrats d'abonnement à des revues scientifiques, des bases de données, d'achat d'études technologiques, d'inscription à des congrès scientifiques ;
- ✓ Le programme des communications scientifiques ou techniques des congrès visités ;
- ✓ Une copie des études technologiques achetées.

## Onglet 9 : Travaux externalisée

### Travaux externalisés : sous-traitances et partenariats scientifiques

Année	N° SIREN	Nom de l'organisme PUBLIC agréé	Nom de l'opération interne de rattachement des travaux	Objet des travaux réalisés par l'organisme	Montant HT des dépenses facturées, en €
		<i>insérer des lignes si nécessaire</i>			
<b>TOTAL Public :</b>					<b>0 €</b>

Année	N° SIREN	Nom de l'organisme PRIVÉ agréé	Nom de l'opération interne de rattachement des travaux	Objet des travaux réalisés par l'organisme	Montant HT des dépenses facturées, en €
		<i>insérer des lignes si nécessaire</i>			
<b>TOTAL Privé :</b>					<b>0 €</b>

 **ATTENTION** : le montant des dépenses de sous-traitance confiée à un organisme public peut être doublé dans certains cas pour le calcul du CIR (jusqu'au millésime 2021).  
Ce **doublage ne doit pas être pris en compte** dans le "Montant HT des dépenses facturées"

La société est invitée à renseigner le tableau de l'onglet «Trav. externalisés» du fichier, en listant exhaustivement les dépenses de R&D externalisées. Pour ce faire, indiquer pour chaque année et selon son statut :

- Le nom de l'organisme sous-traitant ;
- L'opération de R&D à laquelle peuvent être rattachés les travaux réalisés en sous-traitance ;
- L'objet des travaux réalisés par le sous-traitant ;
- Le montant facturé.

Dans le cas de l'externalisation des essais cliniques (pharmacie humaine ou animale) :

Pour les promoteurs de l'étude clinique,



Eléments à fournir :

- ✓ La liste des sous-traitants (CRO1) ;
- ✓ Le cahier des charges auprès des CRO ;
- ✓ La copie des factures avec les CRO.

<sup>1</sup> En développement clinique, les sociétés de recherche sous contrat réalisent pour le compte de fabricants de produits pharmaceutique des travaux de recherche et développement nécessaires à l'élaboration et à la mise sur le marché des produits pharmaceutiques. Ces sociétés portent le nom de CRO (en anglais, *Contract Research Organisation*).

Et pour les CRO :



Eléments à fournir :

- ✓ Le cahier des charges de l'étude ;
- ✓ La copie des factures avec les promoteurs.

Ces documents ainsi que la description précise des travaux à fournir dans le dossier scientifique constituent des éléments déterminants dans l'appréciation du caractère R&D des travaux sous-traités.

## Onglet n°10 : Sommes déduites de l'assiette du CIR

Sont concernées :

- Les subventions ou avances remboursables reçues ;
- Les sommes encaissées au titre de la sous-traitance pour les entreprises agréées CIR agissant en qualité de sous-traitant ;
- Les dépenses d'achat de prestations de conseil relatives au CIR.

### Subventions ou avances remboursables reçues

Organisme	Montant total encaissé €	date d'encaissement	N° opération	Montant utilisé en R&D l'année considérée, pour l'opération €
<i>insérer des lignes si nécessaire</i>				
<b>TOTAL :</b>				<b>0 €</b>

La société est invitée à renseigner le premier tableau de l'onglet « Sommes à déduire » du fichier pour chaque organisme ayant accordé une subvention ou une avance remboursable.



Elément à fournir :

- ✓ Une copie des justificatifs des subventions ou des avances remboursables.

### Montants de sommes encaissées au titre de la sous-traitance pour les entreprises agréées CIR

Donneur d'ordre (Nom et N° SIREN)	Montant total de la facture, en €	date d'encaissement	Montant encaissé en €, à la date d'encaissement
<i>insérer des lignes si nécessaire</i>			
<b>TOTAL :</b>			<b>0 €</b>

### Dépenses exposées au titre des prestations de conseil relatives au CIR

Prestataire (Nom et N° SIREN)	Montant total de la facture, €	date de paiement	Montant effectivement versé, en €
<i>insérer des lignes si nécessaire</i>			
<b>TOTAL :</b>			<b>0 €</b>



Elément à fournir :

- ✓ Une copie de la facture de la prestation ainsi que le contrat passé avec le cabinet (rémunération forfaitaire ou au succès).